



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Réforme des baccalauréats professionnels

Question écrite n° 2505

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels sur la problématique suivante : la réforme des baccalauréats professionnels aux contours encore peu précis commence à inquiéter les enseignants ainsi que les lycéens de la filière. Recherche de stage, augmentation du temps passé en entreprise au détriment des matières enseignées, impréparation des élèves au monde de l'entreprise, les sujets sont multiples. De leur côté, les entreprises se posent la question du niveau des stagiaires à l'issue de la future réforme. C'est pourquoi elle lui demande quand le ministère compte faire la présentation de cette réforme et comment il envisage de répondre aux questions que se posent élèves, professeurs et entreprises.

### Texte de la réponse

Le travail à mener pour réformer le lycée professionnel a donné lieu à l'installation le 21 octobre 2022, par la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels, de 4 groupes de travail portant respectivement sur la question de la lutte contre le décrochage scolaire dans la voie professionnelle, une poursuite d'études réussie pour les lycéens professionnels qui souhaitent continuer après l'obtention de leur diplôme, une meilleure insertion professionnelle des lycéens professionnels après l'obtention de leur diplôme, et réfléchir aux marges de manœuvre dont pourraient disposer les lycées professionnels pour mieux faire réussir les élèves tout en conservant le caractère national des diplômes. Chacun de ces groupes, piloté par un recteur accompagné par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est ouvert à tous les acteurs de la voie professionnelle : organisations syndicales, élèves, enseignants, personnels de direction, personnels d'inspection, parents d'élèves, représentants du monde économique, ... Les mesures à engager autour de ces 4 thématiques ne sont aujourd'hui pas arrêtées : les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises en novembre et décembre 2022 et se réunissent pour certains début janvier 2023 afin de rendre les conclusions de leurs travaux au premier trimestre 2023. Au-delà de ces 4 thématiques, le Président de la République a souhaité que soit étudiée la possibilité de faire bénéficier les lycéens professionnels des évolutions en termes d'image qui ont permis l'essor de l'apprentissage lors du précédent mandat. Nous ne souhaitons pas mettre en concurrence ces deux voies qui sont complémentaires. Au contraire, nous souhaitons faciliter des passerelles entre ces deux voies. Est à l'étude également une meilleure prise en compte des compétences professionnelles développées par les lycéens professionnels, notamment au travers d'une gratification qui pourrait leur être versée lors de leurs périodes de formation en milieu professionnel. Dans le prolongement des travaux engagés, des réflexions autour des cartes des formations professionnelles en région sont également en cours afin de répondre aux grands enjeux de notre nation : transitions écologique et énergétique, mobilités propres, meilleur accompagnement du bien vieillir ou du handicap, ... L'objectif est de faire de la voie professionnelle une voie attractive, permettant de proposer des parcours de réussite du bac-3 à l'enseignement supérieur, et de permettre à tous les jeunes de la voie professionnelle scolaire de disposer de compétences solides qui leur permettront de progresser et d'évoluer tout au long de leur vie professionnelle. L'ensemble de ces initiatives vise

donc à faciliter la mise en place de parcours de formation adaptés aux élèves et aux besoins de notre économie, tout en renforçant l'attractivité de la filière professionnelle dans son ensemble.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Blanc](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2505

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** [Enseignement et formation professionnels](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement et formation professionnels](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 octobre 2022](#), page 4815

**Réponse publiée au JO le :** [24 janvier 2023](#), page 651